



**L'adaptation aux changements climatiques:
un défi aux enjeux multiples**

Hassane Hajoui

Etudiant en doctorat

Laboratoire des études juridiques administratives et politiques

Université Mohammed Premier Oujda

Faculté des sciences juridiques, sociales et économiques

Maroc

Résumé

L'objectif de cette étude est de cerner quelques enjeux liés à l'adaptation au changement climatique. L'adaptation présente des opportunités réelles et des réponses globales à la question climatique. Si l'atténuation se caractérise par une certaine unité dans les différentes mesures à adopter : réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'on peut mesurer ici et là de la même manière, l'adaptation, elle, concerne des lieux et des phénomènes très variées ainsi que des groupes humains disparates avec des objectifs en évolution permanente. Une bonne adaptation juste et inclusive doit prendre en compte toutes les formes et les expressions d'inégalités et de vulnérabilités. Aussi pour y arriver certains principes directeurs doivent guider toute initiative d'adaptation. Tout processus d'action qui provoque un accroissement de la vulnérabilité et des inégalités serait un échec. Il s'agit en résumé de réduire les facteurs d'influence passés et actuels qui sont sans doute des vecteurs potentiels de maladaptation au changement climatique.



Abstract

Adaptation offers real opportunities and comprehensive responses to the climate challenge. While mitigation is characterized by a certain uniformity in the measures to be adopted—namely, reducing greenhouse gas emissions, which can be measured in the same way across different contexts—adaptation, on the other hand, relates to a wide variety of locations, phenomena, and diverse human groups with constantly evolving objectives. A successful, fair, and inclusive adaptation must take into account all forms and expressions of inequality and vulnerability. To achieve this, certain guiding principles must underpin every adaptation initiative. Any course of action that leads to increased vulnerability and inequality and/or undermines current and future capacities and opportunities for adaptation would be considered a failure. In summary, it is about reducing the past and present influencing factors that are, without a doubt, potential drivers of maladaptation to climate change.

Liste des sigles et abréviations :

AAA : Afrique. Adaptation. Agriculture

COP : La Conférence Des Parties

GIEC : Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

MDP : Mécanisme de Développement Propre

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PVD : Pays en Voie de Développement

UNDP/ PNUD : Programme de Développement des Nation Unies

UNFCCC/ CCNUCC : Convention Cadre des Nation Unies sur les Changements Climatiques



Introduction

L'adaptation est considérée comme une réponse indispensable de la lutte contre le réchauffement climatique. Complémentaire à l'incontournable atténuation (réduction des émissions de GES), « ses enjeux restent cependant largement méconnus¹ ». Aucun article de la Convention n'est spécifiquement dédié aux questions d'adaptation. Toutefois, certaines dispositions y font référence de manière indirecte. L'adaptation a été appréhendée comme un problème intersectoriel et notamment en tant qu'« enjeu propre aux **PVD** »² dans les COP. Elle fut pendant longtemps qualifiée de « cousine négligée »³ de l'atténuation.

L'intérêt de cette étude vient du fait que l'adaptation qui fut si longtemps négligée offre pourtant des opportunités grandissantes aux PVD pour renforcer leurs capacités et améliorer leurs stratégies de riposte contre les effets néfastes du changement climatique dont ils sont les premières victimes. Or, l'adaptation appréhendée dans ses différents enjeux mérite plus d'attention. Elle doit répondre à deux questions majeures selon nous. **D'abord**, comment elle doit prendre en compte les différentes inégalités dans toute action pour le climat et contre les effets négatifs du changement climatique ; **ensuite**, comment établira-t-elle des processus d'action évitant l'accroissement de ces inégalités ce qui serait une « maladaptation ».

Nous commencerons tout d'abord par un arrêt sur les différentes étapes qui conduiront à l'émergence de l'adaptation (**I**) comme moyen de riposte contre les effets dévastateurs du changement climatique aux côtés de l'atténuation. Nous nous arrêterons sur ces différentes dattes depuis Rio aux suites des Accords historiques de Paris (**I**– l'adaptation aux changements climatiques, de Rio aux suites de l'Accord de Paris). Ensuite nous tracerons les contours des enjeux et problématiques liés à l'adaptation ; (**II**– Les principaux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques) ; à savoir les différentes inégalités qui concernent des lieux et des phénomènes très variées ainsi que des groupes humains disparates avec des objectifs

¹ Valentine van Gameren ; Romain Weikmans, L'adaptation au changement climatique, Editions La Découverte, Avril 2014

² Ibidem

³ Schipper E.L.F., Conceptual history of adaptation in the UNFCCC process, Review of European Community & International Law (RECIEL), 2006,15(1), p.82-92.



en évolution permanente (**A**) ; et enfin nous discuterons des principes directeurs d'une politique d'adaptation réussie afin de limiter les risques de maladaptation (**B**).

I- L'adaptation aux changements climatiques, de Rio aux suites de l'Accord de Paris : 25 ans de balbutiement

Depuis la Conférence de Rio, l'adaptation au changement climatique est fréquemment mise en opposition à l'atténuation dans les différents accords internationaux. Mais peut-on réellement les considérer comme équivalentes en termes d'ampleur ? Requièrent-elles un même niveau d'engagement politique ? Et leur mise en œuvre est-elle le résultat d'une dynamique collective à l'échelle mondiale, ou bien portée seulement par l'initiative de certains États en particulier ? Telles sont les questions principales soulevées par la question de l'adaptation.

L'**adaptation au changement climatique** a longtemps été reléguée au second plan dans les négociations des différentes **COPs**, pour des raisons multiples. Tout d'abord, l'adaptation n'était pas explicitement au cœur de la **CCNUCC de 1992**, ce qui a conduit à l'émergence d'un véritable « **déficit d'adaptation** ⁴ » dans les premières discussions internationales.

Ensuite, la montée en puissance de la problématique des **pertes et préjudices** a brouillé les revendications portées par les **PVD**, diluant la clarté de leurs demandes. Cette situation a, en quelque sorte, conforté les **pays développés**, davantage enclins à concentrer leurs efforts sur l'**atténuation**, jugée plus mesurable et moins coûteuse que des actions d'adaptation aux besoins potentiellement **illimités**.

1- L'adaptation dans la convention cadre sur le climat de 1992

Adoptée lors de la Conférence de Rio en 1992, la CCNUCC repose sur le principe de **responsabilités communes mais différenciées**, établissant une distinction claire entre les responsabilités des pays développés et ceux en voie de développement. Les premiers sont ainsi tenus d'atténuer **leurs émissions de GES**,

⁴ Romain Weikmans, Le coût de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 12 Numéro 1 (mai 2012)



tout en apportant un **soutien financier et technique** aux pays les plus vulnérables afin de les soutenir dans l'élaboration de leurs **politiques d'adaptation**.

Dans son **article 2**, la CCNUCC énonce son objectif principal : « *stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique* »⁵. Cependant, si l'on s'arrête sur la formulation de cet objectif, il apparaît que l'adaptation, telle que nous la concevons aujourd'hui, **occupe une place marginale** dans la Convention. Elle n'est abordée que de manière limitée dans quelques articles, et **l'article 2** établit surtout un lien implicite et « naturel » entre **mesures d'atténuation** et **besoins d'adaptation**.

L'adaptation est cependant considérée dans le texte, à l'article 4⁶, en tant que mesures urgentes et ciblées, pour les zones les plus vulnérables, et particulièrement le continent africain.

2- Les difficultés de la prise en compte de l'adaptation : une décennie laborieuse

En 2001, avec les Accords de Marrakech l'adaptation sera reconnue aux côtés de l'atténuation. Ainsi, des mesures efficaces seront prises concernant le financement de l'adaptation et le transfert des technologies. Le Fonds d'Adaptation sera créé et lié au Protocole de Kyoto, et indexé sur le mécanisme de développement propre

⁵ L'article 2 ; de la Convention cadre de la CCNUCC

⁶ L'article 4. 1. e) ; de la convention cadre de la CCNUCC. Op.cit.



(MDP)⁷. L'adaptation est traitée dans « le renforcement des capacités »⁸, ce qui ancre l'adaptation dans les mesures destinées aux PVD⁹.

L'adaptation y est bien définie comme étant un processus par lequel les sociétés s'efforcent de se préparer aux aléas climatiques actuels et futurs. Elle implique « la mise en œuvre de mesures appropriées visant à atténuer les impacts négatifs du changement climatique en adoptant les ajustements et transformations nécessaires »¹⁰.

A Bali, à la COP 13 de 2007, un plan d'action fut adopté visant à renforcer la question de l'adaptation¹¹. Bali a, pour la première fois, défini un cadre de l'adaptation, caractérisé par la reconnaissance des notions de vulnérabilité et de résilience, dans la perspective de l'après 2012.

Dans la ligne de Bali, la conférence de Cancun en 2010 adopte « le cadre de Cancun pour l'adaptation » et instaure « le Comité pour l'adaptation », afin de consolider l'adaptation à travers la coordination internationale par le biais notamment d' : « une aide technique », « le partage d'informations » et « le renforcement des compétences » pour les PVD. Or, aucun budget financier n'est précisé... En 2012, à Doha, l'adaptation restera toujours l'orpheline du financement international car le comité pour l'adaptation n'était toujours pas doté. Les pays africains sont le parent pauvre du financement international¹². Ils évaluaient leurs

⁷ Les mécanismes de développement propre est un mécanismes flexibles établis par le Protocole de Kyoto permettant aux pays développés historiquement responsables du réchauffement climatique d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de GES ; et de bénéficier de crédits carbone par le finançant des projets de réduction des émissions de GES dans les pays en développement, qui ne sont pas concernés par ces réductions impératives.

⁸ FCCC/CP/2001/13/ADD.1, Annexe « Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement », Décision 2/CP.7 de Marrakech disponible sur : <http://unfccc.int/resource/docs/frensh/cop7/cp713a01f.pdf>

⁹ Saddougui Mohamed, « les changements climatiques : le désaccord Nord-Sud », centre Cadi Ayyad pour le développement & Morofuge, Série changements climatiques. Vol. 1(2018).

¹⁰ Rapport du GIEC de 2001 ; Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse ; disponible sur [PDF/Rapport Climat](#)

¹¹ Plan d'action de Bali §1,c) ; p. 2 ; Decision -/CP.13.

¹² Agate Euzen Betina Laville et Stéphanie Thiébault, l'adaptation au changement climatique : une question de société, Op.cit. 48



besoins à 100 milliards de dollars par ans. A cette époque, les pays du nord, toujours peu sensibles aux effets du réchauffement, ne veulent pas ouvrir un nouveau front de financement en faveur des pays dont certains, les émergents, peuvent contribuer, et veulent que ceux-ci s'engagent sur la réduction des émissions de façon universelle¹³.

La COP 19 de Varsovie créa le mécanisme dit de Varsovie pour les pertes et dommages liés au réchauffement climatique pour les PVD et les pays insulaires qui sont les plus exposés aux effets néfastes des changements climatiques.

3– Vers l'Accord de Paris : des avancées timides

Par la suite, la montée en puissance des catastrophes climatiques, le cinquième rapport du GIEC ainsi que le rapport du PNUE ¹⁴ sur les besoins en matière d'adaptation en Afrique ont contribué à faire progresser la prise en compte de l'adaptation. Lors de la COP 20, qui s'est tenue à Lima en décembre 2014, les PVD ont obtenu que les « contributions nationales » – que tous les États devaient soumettre avant octobre 2015 – incluront également des stratégies d'adaptation. L'idée selon laquelle les politiques d'adaptation et d'atténuation doivent être menées de manière simultanée commence alors à s'imposer.

Certes, l'**article 7 de l'Accord de Paris** est entièrement consacré à la question de l'adaptation, laquelle est désormais reconnue comme « *un élément clé de la riposte mondiale à long terme face aux changements climatiques, à laquelle elle contribue* » (article 7.2). Cette reconnaissance marque une rupture importante avec la **Convention-cadre de 1992**, dans laquelle seule l'atténuation était explicitement qualifiée de « riposte » à la crise climatique.

L'Accord de Paris établit également un **objectif mondial en matière d'adaptation**, présenté comme une **obligation commune** (article 7.1). Toutefois, les modalités concrètes de mise en œuvre de cet objectif restent vagues

¹³ François Gemenne : Géopolitique du changement climatique. Armand Colin, Perspectives géopolitiques, 2009. Selon lui, les considérations économiques l'emportaient sur les négociations. Des pays émergents y voyaient un frein à leur croissance surtout la Chine, L'Inde, le Brésil et autre qui étaient en plein changement économique.

¹⁴ Adaptation Gap Report de 2014 ; PNUE.



et ont été renvoyées à des discussions ultérieures, notamment à la **COP 22 de Marrakech en 2016**.

Par ailleurs, le **mécanisme relatif aux pertes et préjudices** est réaffirmé et précisé dans l'accord. En revanche, en dehors de l'énoncé de l'objectif global, le reste de l'article 7 est rédigé au **conditionnel** et prend la forme de **recommandations**, ce qui en limite la portée normative et contraignante.

4- Après 2015 : l'adaptation, revendication majeure des pays pauvres

Lors de la **COP 22 tenue à Marrakech en 2016**, le Maroc a mis en avant la formule « AAA » – pour *Afrique, Adaptation, Agriculture* – marquant ainsi le retour de l'adaptation au cœur des négociations climatiques. Cette réorientation s'est accompagnée par la publication, la même année, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de son rapport « Adaptation Gap Report 2016 »¹⁵ qui alerte sur l'ampleur des défis à venir. Selon ce rapport, les **coûts de l'adaptation en Afrique** pourraient atteindre **350 milliards de dollars par an d'ici 2070** si la hausse des températures se situe entre **+3,5 °C et +4 °C**. Le rapport souligne également que **des financements supplémentaires consacrés à l'adaptation sont impératifs** pour atténuer les dommages potentiels et renforcer la résilience des systèmes vulnérables.

Le **paragraphe 5 de la décision de Marrakech** vient renforcer cette orientation en **soulignant clairement l'importance de l'adaptation**. Il **exhorte les pays développés à multiplier leurs efforts** afin de consacrer **une part significative de leurs financements climatiques publics aux actions d'adaptation**, et à œuvrer pour un **meilleur équilibre** entre les ressources allouées à l'atténuation et celles destinées à l'adaptation.

Toutefois, malgré ces engagements, les **pays développés demeurent réticents** quant aux modalités de financement de l'adaptation, dans la mesure où il s'agit principalement de **transferts financiers non remboursables, assimilés à des dons**. À Marrakech, ils ont certes présenté une **feuille de route** détaillant la

¹⁵ Rapport 2016 sur le déficit de financement de l'adaptation du PNUE disponible sur l'adresse : <http://www.unep.org/adaptationgapreport/sites/unep.org.adaptationgapreport/files/documents/agr2016.pdf>



manière dont ils entendent mobiliser les **100 milliards de dollars annuels promis à partir de 2020** en faveur des pays en développement. Cette feuille de route prévoit notamment un **doublement des financements dédiés à l'adaptation à l'horizon de 2020**, avec un objectif de **20 milliards de dollars** par an.

Cependant, c'est sans doute le **traitement de la question cruciale de l'équité** qui permettra à l'adaptation de retrouver une **place centrale dans les négociations climatiques** – à moins que ce ne soit, de manière plus inquiétante, **l'accélération du réchauffement climatique lui-même** qui impose son retour au premier plan.¹⁶

II- Les principaux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques

L'adaptation n'est pas une simple riposte contre les effets du changements climatiques, elle est un moyen permettant d'instaurer une certaine justice dans les espaces et entre les individus (la question des inégalités) (A). Or ; cette riposte doit être bien menée pour éviter toute forme de maladaptation (B).

A- L'adaptation au changement climatique dans un contexte d'inégalité multiples

Il est essentiel de comprendre que le changement climatique et ses impacts n'agissent jamais de manière isolée : ils interagissent constamment avec une multitude d'autres facteurs d'influence.

« Si cette constatation est vraie pour l'atténuation du réchauffement climatique, elle l'est à un degré encore bien supérieur pour l'adaptation à celui-ci¹⁷ ». L'atténuation se caractérise par une certaine unité dans les différentes mesures à adopter : réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'on peut mesurer ici et là de la même manière. Or, l'adaptation concerne des lieux et des phénomènes très variées ainsi que des groupes humains disparates avec des objectifs en permanente évolution.

¹⁶ Agate Euzen Betina Laville et Stéphanie Thiébault, l'adaptation au changement climatique : une question de société, op.cit. p. 51

¹⁷ Ibidem. P. 35



Face aux constats de plusieurs rapports internationaux tels que le GIEC¹⁸ ; de plus en plus de spécialistes sont d'accord avec le fait que le concept des inégalités est central afin d'assurer des solutions d'adaptation justes et inclusives.

Ces inégalités qui touchent plusieurs niveaux de l'action de l'adaptation généreront d'autres nouvelles inégalités. L'adaptation est plus qu'une simple riposte aux effets du changement climatique ; c'est une vision plus juste des réalités changeantes des individus et des sociétés.

1– Inégalités géographiques

Première inégalité flagrante : notre adaptation au climat actuel et à sa variabilité n'est pas complète, ce qu'on nomme « le déficit d'adaptation ». Les pertes et dommages agricoles sont liés parfois à des pratiques de production influencées par des choix et des préférences sociales qu'on garde dans un climat changeant. Il s'agit d'une adaptation incrémentale¹⁹ : cette approche se concentre sur le surcroît de l'adaptation nécessaire pour conserver les mêmes activités. Or, la transformation des activités se produit de façon multifactorielle, le climat n'en étant qu'un aspect. L'exemple emblématique est celui des populations autochtones suivant des modes de vies et des activités traditionnelles de chasse, de pêche ou d'élevage extensif²⁰. Figer ces populations dans ces lieux et dans ces activités n'est pas une option réaliste. Cependant, des transformations sociales, techniques ou réglementaires peuvent avoir davantage d'effets sur leur évolution.

Dès lors, la question d'inégalité provenant des conditions d'inhabitabilité géographique du milieu se déplace vers un autre type d'inégalité et, par conséquent, des corrections à mener²¹. Ces corrections sont caractérisées par des principes de

¹⁸ Le dernier rapport du GIEC est apparu le 20 mars 2023 intitulé AR6 Synthesis Report : Climate Change 2023.

¹⁹ Sophie Dulau, « De l'adaptation incrémentale vers l'adaptation transformationnelle : Enquête sur les types d'approches développées en réponse aux changements climatiques dans les territoires littoraux du bassin Loire Bretagne », 11/03/2025, Projets de paysage URL : <https://journals.openedition.org/paysage/34660>

²⁰ Le changement climatique semble déjà avoir des effets sur des populations d'éleveurs dans l'Himalaya ou d'éleveurs de rennes en Laponie.

²¹ Agate Euzen et al. op.cit. 37



justice portant sur les capacité d'adaptation non seulement à un climat changeant mais aussi aux transformations socio-économiques dans lesquelles sont incluses ces populations, ainsi qu'à leur pouvoir d'influer sur ces transformations.

2– Inégalités mondiales

L'inégalité la plus notoire en matière d'adaptation demeure celle des sociétés riches émettrices de pollution vis-à-vis d'autres sociétés pauvres, peu émettrice et dépendantes de ressources naturelles et impactées par un changement climatique auquel elles n'ont pratiquement pas contribué²². Dans les frontières des pays riches ou pauvres des inégalités existent entre les groupes sociaux dans les mêmes frontières.

De même, le nombre de victime d'évènements extrêmes et de catastrophes naturelles est beaucoup plus élevé dans les pays en voie de développement que dans les pays riches, proportionnellement à leurs populations. « En plus, dans ces derniers les pertes sont bien davantage indemnisées par les assurances »²³.

La réponse mondiale à cette inégalité portera essentiellement sur les transferts financiers des pays dits « développés » vers ceux « en développement », d'abord sous forme de financement de l'atténuation et, de façon croissante mais urgente les orienter ensuite vers l'adaptation²⁴. Les transferts financiers du Nord vers le Sud, bien qu'insuffisants en termes de montants, soulèvent également des problèmes importants d'efficacité. Des questions de gouvernance de stabilité politique et économique et de transparence sont particulièrement préoccupantes.

3– Inégalité sociale et vulnérabilité

A l'intérieur des sociétés, des inégalité existantes vont être affectées de façon diverse par les impacts climatiques. L'inégalité globale en termes de genre est primordiale. C'est le cas dans les sociétés traditionnelles où persistent encore des pratiques liés à la gestion des ressources de l'eau ou l'agriculture entre autres, la notion générale d' « empowerment » vis-à-vis des femmes s'avère d'autant plus

²² En moyenne, un Malien émet cent fois moins de CO₂ qu'un français.

²³ Pierre Ducret et Maria Scolan ; Climat un défi pour la finance ; Les petits matin. 2016

²⁴ On a vu comment les négociations se menaient difficilement sur ce point précis. L'adaptation était toujours marginalisée pendant des décennies de négociations.



importante. Ainsi leur vulnérabilité face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles est grandissante. Autres catégories de population se voit menacée en première ligne en cas de phénomène extrême tels que les famines, ou les sécheresses. Nous penserons aux enfants et aux personnes âgés dont la vulnérabilité sera plus grande que l'origine de l'impact soit ou non lié au changement climatique.

D'autres inégalités de capacités d'adaptation entre les villes et les campagnes existent, en particulier dans les pays en développement, où les possibilités de diversification des activités économiques et de distribution des revenus sont souvent limitées.

La vulnérabilité aux impacts climatiques est une notion complexe à appréhender. Elle dépend de divers facteurs interconnectés, qui déterminent en grande partie la manière dont les populations sont affectées, tout en mettant en lumière les inégalités sous-jacentes. Prenons l'exemple des migrations liées au climat : en y regardant de plus près, on observe des inégalités dans les facteurs qui influencent la décision de migrer. Par exemple, les hommes sont généralement plus susceptibles de migrer que les femmes, tout comme les habitants des villes par rapport à ceux des zones rurales, ou encore les jeunes et ceux disposant de ressources financières suffisantes.

B– (Mal)adaptation au changement climatique : commencer par bien faire ce que l'on fait mal²⁵

La question à laquelle nous avons toujours du mal à répondre : qu'est-ce qu'un « bon » projet ou une « bonne » politique d'adaptation ? Il est extrêmement difficile de savoir si une initiative entreprise aujourd'hui répondra aux enjeux de demain de manière satisfaisante. « A cette incertitude s'ajoute celle liée aux impacts futurs du changement climatique aux échelles mondiales, régionales et locales²⁶ ».

Ainsi, l'enjeu est d'engager le plutôt possible une action dont la visée est de longue haleine. « Dans cette perspective, minimiser le risque de maladaptation, c'est-à-dire commencer par bien faire ce que l'on fait mal pour ne pas aggraver

²⁵ Pour reprendre un titre figurant dans, l'adaptation au changement climatique : une question de société, op.cit. 60.

²⁶ Agate Euzen et al ; op.cit. 61



d'avantage encore les problèmes du futur, s'impose comme une étape-clé et pragmatique de toute trajectoire d'adaptation²⁷ ».

1– que signifie une « maladaptation » au changement climatique ?

La maladaptation désigne « tout processus d'adaptation qui, dans la réalité, provoque un accroissement de la vulnérabilité et des inégalités et/ou à une altération des capacités et des opportunités actuelles et futures d'adaptation »²⁸. Le terme **processus** renvoie ici à la dimension temporelle de la mise en œuvre des actions d'adaptation, incluant les initiatives prises aujourd'hui mais dont les effets négatifs ne peuvent se manifester que plus tard. Dans cette perspective, il est essentiel de surmonter le problème de l'incertitude en analysant les impacts potentiels des mesures envisagées au nom de l'adaptation. En effet, une action ne peut être considérée comme une véritable mesure d'adaptation que si elle permet une réduction tangible de la vulnérabilité du système face aux aléas climatiques. En somme, il s'agit de s'attaquer aux facteurs historiques et contemporains qui, de manière directe ou indirecte, sont susceptibles de générer ou d'amplifier des dynamiques de maladaptation face au changement climatique.

2– des principes directeurs pour limiter le risque de maladaptation

Des principes directeurs aideront à éviter les maladaptations environnementales, sociales et économiques seront tracer ici. En effet, chaque mesure d'adaptation respectant ces principes directeurs²⁹, nous éloignera du risque de maladaptation au changement climatique, et donc à réussir le processus d'adaptation sur le long terme.

A– éviter la maladaptation environnementale

L'un des défis majeurs de toute action d'adaptation repose sur les équilibres environnementaux en place et sur l'intégration de leurs possibles évolutions dans le futur.

²⁷ Ibidem p. 62

Alexandre K. Magnan et Teresa Ribera Global adaptation after paris ; Climate mitigation and adaptation cannot be uncoupled ; Sciences ; 10 Jun 2016 ; Vol 352, Issue 6291 ; pp. 1280–1282
cité dans l'adaptation au changement climatique : une question de société ; op. cit. p. 62

²⁹ Que nous développerons plus en bas.



1- Eviter les dégradations qui créent des effets négatifs sur le territoire dans lequel l'action est entreprise. Il s'agit de mesure ayant un effet atténuateur, et n'ayant aucun effet collatéral, sur la surexploitation des ressources, la dégradation des habitats ou encore la pollution des écosystèmes³⁰.

2- Eviter le renvoi des pressions environnementales sur d'autres espaces environnementaux. L'objectif primordial serait donc d'atténuer les pressions environnementales, et non pas de les étendre sur d'autres espaces en intégrant des mesures de compensation environnementale appropriés.

c- Renforcer la dimension protectrice des écosystèmes face aux dégâts naturels actuels et futurs, afin de consolider une capacité d'atténuation naturel des aléas et de leurs impacts directs³¹.

d- Intégrer les incertitudes liées aux impacts du changement climatique et aux réactions des écosystèmes, afin de préserver des marges de manœuvre permettant d'ajuster ou de réorienter les actions en fonction de l'évolution des conditions environnementales et de l'avancée des connaissances scientifiques³².

e. privilégier les mesures d'adaptation aux changements environnementaux plutôt que en atténuer les conséquences. Si l'initiative vise aussi la réduction des émissions de GES, elle doit avant tout chercher la résilience et la réduction de la vulnérabilité des populations aux événements extrêmes comme aux changements graduels³³.

B- Eviter la maladaptation socioculturelle

Il s'agit ici d'éviter de porter atteinte aux équilibres socioculturels en maintenant le maximum possible les savoirs et compétences des populations, afin de déclencher et de maintenir une mobilisation collective sur le long terme.

³⁰ Cela est difficile à réaliser sur le terrain, car il est souvent obligatoire d'opérer des arbitrages entre enjeux de développement et enjeux environnementaux. Les enjeux économiques de développement l'emportent généralement sur les simples enjeux environnementaux.

³¹ Agate Euzen ; op.cit. p. 64

³² La notion de flexibilité est ici invoquée en tant que pilier majeur de la capacité à s'adapter

³³ Agate Euzen; op.cit. p. 65



a- Intégrer les propriétés sociales et les valeurs culturelles locales dans l'élaboration de toute initiative d'adaptation ;

b- Valoriser les compétences et les savoirs locaux, afin de garantir l'engagement des membres de la collectivité sociale dans l'initiative.

C -Aider les population à s'approprier de nouvelles compétences, car l'appropriation de nouveaux savoirs et savoirs faire est un élément d'adaptation.

C- Eviter la maladaptation économique

En bref, l'idée ici est d'éviter que l'initiative ne génère, ni nouvelles pauvretés ou accroissement des inégalités socio-économiques, ni irréversibilités en termes d'investissements.

a- Privilégier la réduction des inégalités socioéconomiques : l'initiative ne doit pas affaiblir les revenus actuels de la population au titre d'activités économiques de subsistance, et au mieux être source de nouveaux revenus. Dans la majorité des situations il y a des gagnants et des perdants et que l'initiative serait profitable à certains groupes concernés. L'enjeu est de réduire cet écart perdant/gagnants, ou au moins ne pas l'accroître.

B- créer une certaine diversification des activité économiques de subsistance et des sources de revenus : Cette diversification offrira à la société la possibilité d'acquérir ou de préserver des marges de manœuvre face aux perturbations environnementales, lesquelles, sous l'effet du changement climatique, auront des répercussions sur une grande variété de ressources naturelles et de moyens de production³⁴.

c- prendre en compte l'évolution de activités économiques et de subsistance sous les effets du changement climatique : en évitant de développer des investissements importants pour des activités économiques qui pourront devenir obsolètes du fait du changement climatique.

L'approche de l'adaptation par la « maladaptation » peut sembler négative et même pessimiste. Pourtant, identifier les « maladaptations » nous permettra à éviter de reproduire des erreurs passées et actuelles en matière d'infrastructure et de gestion

³⁴ Ibidem. p. 66



des risques naturels. C'est grille non exhaustive des lacunes qui peuvent entraver l'action d'adaptation et empêcher la réalisation de ces objectifs environnementaux socioculturels et économiques.

Conclusion

Ainsi, l'adaptation portera des réponses efficaces aux aléas du changement climatique avec des processus coordonnés et réfléchis visant à réduire les inégalités multiformes qui traversent nos sociétés. La conception même de toute politique d'adaptation revêt une importance manifeste et doit contenir des mesures réelles et homogènes ciblant les différents aspects de la vie sociale et économique des groupes sociaux tant au niveau global que local.

Si l'atténuation apporterait des solutions ponctuelles et instantanées, l'adaptation, elle, porte des projets étalés sur le temps et l'espace. L'adaptation au changement global, dont le changement climatique, fait appel à de très nombreux domaines de recherches, mais aussi à divers secteurs d'évaluation, de gouvernance, différents de ceux utilisés pour les politiques d'atténuation. C'est une approche plus générale qu'elle adopte dans l'élaboration des politiques climatiques et environnementales visant des axes divers et élaborant un cadre d'action globale.

Une adaptation mal menée serait une perte d'effort et d'énergie. Elle doit s'inscrire dans une logique de développement durable avec le concours de tous : décideurs politiques, institutions financières, société civile et chercheurs académiques.

Avec l'adaptation, nous ferons du défi climatique une opportunité réelle permettant de redéfinir nos besoins et nos capacités pour une meilleure redistribution des rôles et des priorités. Ceci implique une compréhension approfondie des enjeux sociaux, économiques, culturels et environnementaux des politiques d'adaptation adoptées par les Etats. Nous penserons ici surtout, aux Etats en développement ou les moins avancés, lesquels sont les plus concernés par de telles approches globales et multisectorielles que l'adaptation apporte.



Bibliographie :

✓ Ouvrages :

- Agate Euzen Betina Laville et Stéphanie Thiébault, l'adaptation au changement climatique : une question de société ; CNRS Editions ; 2017 .
- Alexandre K. Magnan et Teresa Ribera Global adaptation after Paris ; Climate mitigation and adaptation cannot be uncoupled ; Sciences ; 10 Jun 2016 ; Vol 352, Issue 6291.
- François Gemenne : Géopolitique du changement climatique. Armand Colin, Perspectives géopolitiques, 2009.
- Pierre Ducret et Maria Scolan ; Climat un défi pour la finance ; Les petits matin. 2016
- Romain Weikmans, Le coût de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 12 Numéro 1 (mai 2012)
- Schipper E.L.F., Conceptual history of adaptation in the UNFCCC process, Review of European Community & International Law (RECIEL), 2006,15(1)
- Valentine van Gameren ; Romain Weikmans, L'adaptation au changement climatique, Editions La Découverte, Avril 2014

✓ Articles :

- Saddougui Mohamed, « les changements climatiques : le désaccord Nord-Sud », centre Cadi Ayyad pour le développement & Morofuge, Série changements climatiques. Vol. 1(2018).
- Sophie Dulau, « De l'adaptation incrémentale vers l'adaptation transformationnelle : Enquête sur les types d'approches développées en réponse aux changements climatiques dans les territoires littoraux du bassin Loire Bretagne ». 11/03/2025. Projets de paysage.



✓ **Rapports et texte juridiques :**

- – Convention-Cadre des Nations Unies les Changements Climatiques
- – Décision 2/CP.7 de Marrakech ; FCCC/CP/2001/13/ADD.1, Annexe « Cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement
- – Le dernier rapport du GIEC est apparu le 20 mars 2023 intitulé AR6 Synthesis Report : Climate Change 2023
- – Plan d'action de Bali ; Decision –/CP.13.
- – Rapport 2016 sur le déficit de financement de l'adaptation du PNUE
- – Rapport du GIEC de 2001 ; Changements climatiques 2001 : Rapport de synthèse ; disponible sur PDF/Rapport Climat